

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

VISANT LES ACTIONS ET LES OBLIGATIONS A OPTION DE CONVERSION ET / OU D'ECHANGE
EN ACTIONS NOUVELLES OU EXISTANTES (OCEANES) DE LA SOCIETE



INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ



PRÉSENTÉE PAR



Informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de l'Initiateur



Le présent document relatif aux autres informations de la société Atos SE a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 24 juin 2014, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques d'acquisition. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Atos SE.

Le présent document complète la note d'information à l'offre publique d'achat initiée par Atos SE sur les titres Bull SA (l'« **Offre** »), suivie si les conditions sont remplies d'une procédure de retrait obligatoire, visée par l'AMF le 24 juin 2014 sous le numéro n°14-327, en application d'une décision de conformité en date du 24 juin 2014 (la « **Note d'Information** »).

Des exemplaires du présent document et de la note d'information d'Atos SE sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et peut être obtenu sans frais auprès de :

- Atos, 80 Quai Voltaire River Ouest, 95870 Bezons, et
- Rothschild & Cie Banque, 29 avenue de Messine, 75008 Paris.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, un communiqué sera diffusé, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIÈRES

1.	INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF.....	4
2.	ADMINISTRATION, DIRECTION ET CONTRÔLE.....	5
3.	INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL D'ATOS.....	5
4.	INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTIONNARIAT D'ATOS DEPUIS LE 31 DÉCEMBRE 2013.....	5
5.	INFORMATIONS RELATIVES AUX ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LE DÉPÔT DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE D'ATOS.....	5
5.1	Communiqué en date du 17 avril 2014.....	5
5.2	Communiqué en date du 17 avril 2014.....	12
5.3	Communiqué en date du 25 avril 2014.....	12
5.4	Communiqué en date du 7 mai 2014.....	15
5.5	Communiqué en date du 26 mai 2014.....	16
5.6	Communiqué en date du 27 mai 2014.....	20
5.7	Communiqué en date du 27 mai 2014.....	21
5.8	Communiqué en date du 6 juin 2014.....	21
5.9	Communiqué en date du 11 juin 2014.....	23
5.10	Communiqué en date du 20 juin 2014.....	24
6.	COÛTS ET MODALITÉS DE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION.....	25
6.1	Frais liés à l'Offre.....	25
6.2	Modalités de financement de l'Offre.....	25
7.	IMPACT DE L'OFFRE SUR LES PRINCIPAUX RESULTATS COMPTABLES D'ATOS.....	25
7.1	Montant et traitement comptable de l'écart d'acquisition.....	25
7.2	Impact de l'Offre sur les principaux résultats comptables et sur les comptes consolidés d'Atos.....	26
8.	PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU PRÉSENT DOCUMENT.....	26

PREAMBULE.

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 232-1 et suivants du règlement général de l'AMF, la société Atos SE, société européenne au capital de 99.526.740 euros, dont le siège social est sis 80 Quai Voltaire River Ouest 95870 Bezons, identifiée sous le numéro 323 623 603 RCS Pontoise (« **Atos** » ou l'« **Initiateur** ») propose de manière irrévocable aux actionnaires de la société Bull ainsi qu'aux porteurs des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (les « **OCEANES** ») émises par la société Bull SA, société anonyme au capital de 12.223.439,70 euros, dont le siège social est sis rue Jean Jaurès 78340 Les Clayes-sous-Bois, France, identifiée sous le numéro 542 046 065 RCS Versailles (« **Bull** » ou la « **Société** »), d'acquiescer dans les conditions décrites ci-après (l'« **Offre** ») :

- la totalité de leurs actions Bull au prix de 4,90 euros par action ;
- la totalité de leurs OCEANES au prix de 5,55 euros par OCEANE, coupon attaché.

Les actions Bull et les OCEANES (ensemble les « **Titres** ») sont admises aux négociations sur le compartiment B du marché réglementé d'Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») respectivement sous le code FR0010266601 (mnémorique « **BULL** ») et sous le code FR0000181034 (mnémorique « **YBU** »).

Le projet d'Offre porte sur :

- la totalité des actions Bull à la date de dépôt du projet d'Offre,
 - (i) qui sont d'ores et déjà émises et ne seront plus soumises à un engagement d'incessibilité au titre d'un plan d'attribution d'actions gratuites octroyées par Bull¹ (les « **Actions Gratuites** ») à la clôture de l'Offre ou, le cas échéant, de l'Offre Réouverte (tel que ce terme est défini à la section **Error! Reference source not found.**), soit à la connaissance de l'Initiateur, un nombre maximum de 122.052.397 actions Bull, représentant au 4 juin 2014 99,85 % du capital et des droits de vote théoriques sur la base d'un nombre total de 122.234.397 actions et de 122.234.397 droits de vote de la Société en application de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, ou
 - (ii) qui seraient susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre ou de l'Offre Réouverte, à raison (a) de la conversion des OCEANES, soit, à la connaissance de l'Initiateur à la date du présent projet de note d'information, un maximum de 5.862 actions Bull nouvelles ou (b) de l'exercice des options de souscription d'actions octroyées par Bull (les « **Options** ») pour autant qu'elles soient exerçables avant la clôture de l'Offre ou, le cas échéant, de l'Offre Réouverte, soit, à la connaissance de l'Initiateur à la date du présent projet de note d'information, un maximum de 194.000 actions Bull nouvelles ;
- soit, à la connaissance de l'Initiateur², un nombre maximal d'actions Bull visées par l'Offre égal à 122.252.259.
- la totalité des OCEANES en circulation qui sont, à la connaissance de l'Initiateur à la date de la présente note d'information au nombre de 58.629.

¹ Les 182.000 actions gratuites en phase de conservation sont actuellement incessibles et sont inscrites au nominatif sur des comptes bloqués dans les livres du teneur de compte CACEIS Corporate Trust. Elles ne sont donc pas juridiquement et techniquement cessibles et ne sont par conséquent pas visées par l'Offre.

² Au 4 juin 2014.

Il est précisé que :

- l'Offre ne porte pas sur les actions nouvelles sous-jacentes aux Options qui ne seront pas exerçables d'ici la clôture de l'Offre ou, le cas échéant, de l'Offre Réouverte, sous réserve des cas d'exercice anticipé prévus par les dispositions légales ou réglementaires applicables, soit, à la connaissance de l'Initiateur à la date du présent projet de note d'information, 5.947.500³ actions Bull ;
- l'Offre ne porte pas sur les Actions Gratuites non encore définitivement attribuées ou définitivement attribuées mais dont la période de conservation n'aura pas expiré avant la clôture de l'Offre, ou, le cas échéant, de l'Offre Réouverte, sous réserve des cas de levée d'indisponibilité prévus par les dispositions légales ou réglementaires applicables, soit à la connaissance de l'Initiateur, 1.636.000 Actions Gratuites⁴.

L'Offre est réalisée selon la procédure normale en application des articles 232-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, la présente Offre est présentée par Rothschild & Cie Banque qui garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

1. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF, il est précisé que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables, de la société Atos SE, société européenne au capital de 98.165.446 euros, dont le siège social est sis 80 Quai Voltaire River Ouest 95870 Bezons, identifiée sous le numéro 323 623 603 RCS Pontoise (« **Atos** » ou l'« **Initiateur** ») figurent dans le dans le document de référence d'Atos pour l'exercice 2013, déposé auprès de l'AMF le 2 avril 2014 sous le numéro D.14-0272 (le « **Document de Référence** ») et sont complétées par les informations figurant dans le présent document qui intègre par référence le Document de Référence (le « **Document d'Information** »). Les informations relatives à la situation comptable et financière d'Atos au 31 décembre 2013 figurent au chapitre E du Document de Référence.

Ce document est disponible en version électronique sur les sites internet d'Atos (www.atos.net) et de l'AMF (www.amf-france.org). Il peut, en outre, être obtenu sans frais auprès d'Atos (80 Quai Voltaire River Ouest 95870 Bezons).

Il n'est pas survenu, depuis le 2 avril 2014, date de dépôt du Document de Référence auprès de l'AMF, de fait ou d'évènement dont l'importance nécessiterait une mise à jour, autre que les éléments indiqués ci-après.

A l'exception des litiges décrits dans le document de référence 2013 au paragraphe F.6, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la

³ Cela inclut les 2.030.000 Options attribuées le 14 juin 2014 en exécution du Long Term Incentive Plan prévu par le plan One Bull, qui avait été présenté au conseil d'administration du 26 février 2014

⁴ Les plans d'actions gratuites concernés sont les suivants :

- Plan du 27 octobre 2010 : 36.000 actions gratuites dont la période de conservation s'achèvera le 28 octobre 2014 ;
- Plan du 2 mars 2012 : 146.000 actions gratuites dont la période de conservation s'achèvera le 2 mars 2016 ;
- Plan du 2 mars 2012 : 28.000 actions gratuites relatives à des droits en cours d'acquisition ;
- Plan du 9 août 2013 : 311.000 actions gratuites relatives à des droits en cours d'acquisition ;
- Plan du 14 juin 2014 : 1.115.000 actions gratuites relatives à des droits en cours d'acquisition.

société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

2. ADMINISTRATION, DIRECTION ET CONTRÔLE.

Les informations relatives à la composition du conseil d'administration d'Atos figurent à la section G.2.4 du Document de Référence.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL D'ATOS.

Les informations relatives au capital social d'Atos figurent à la Note 7 de la section E.5.5 du Document de Référence.

4. INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTIONNARIAT D'ATOS DEPUIS LE 31 DÉCEMBRE 2013.

Les informations relatives à l'actionnariat d'Atos figurent à la Note 7 de la section E.5.5 du Document de Référence.

Au 31 mars 2014, et à la connaissance d'Atos, la répartition du capital et des droits de vote d'Atos est la suivante :

<i>Au 31 mars 2014</i>	Actions	% du capital	% des droits de vote
Autodétention	453 082	0,5%	-
PAI Partners	9 399 376	9,4%	9,5%
Siemens	12 483 153	12,5%	12,6%
Conseil d'Administration	418 450	0,4%	0,4%
Salariés	2 113 209	2,1%	2,1%
Flottant	74 659 470	75,0%	75,4%
Total	99 526 740	100,0%	100,0%

5. INFORMATIONS RELATIVES AUX ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LE DÉPÔT DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE D'ATOS.

Atos publie ses communiqués de presse en ligne sur son site internet (www.atos.net) dans la rubrique « Communiqués de presse ».

Depuis le 2 avril 2014, date de dépôt de son Document de Référence auprès de l'AMF, Atos a publié les communiqués de presse et documents significatifs suivants :

5.1 Communiqué en date du 17 avril 2014.

Chiffre d'affaires du premier trimestre 2014.

- Chiffre d'affaires publié: 2 064 millions d'euros, à taux de change constants;-1,8%
- Ratio prises de commandes sur chiffre d'affaires : premier trimestre à 81% et deuxième trimestre anticipé entre 120% et 130%
- Carnet de commandes à 14,7 milliards d'euros
- Flux de trésorerie disponible: 30 millions d'euros

- Trésorerie nette: 830 millions d'euros après exécution du programme de rachat d'actions pour 102 millions d'euros

Confirmation de tous les objectifs 2014

Worldline entièrement mobilisé pour réaliser son introduction en bourse(*1) selon le calendrier prévu

Paris, 17 avril 2014

Atos, société internationale de services informatiques, a annoncé aujourd'hui son chiffre d'affaires du premier trimestre pour l'exercice clos le 31 mars 2014. Le chiffre d'affaires s'est porté à **2 064 millions d'euros**, représentant une **évolution organique** de **-1,8%** par rapport au premier trimestre 2013 à périmètre et taux de change constants. Les **prises de commande** du Groupe ont atteint **1,671 milliards d'euros** fin mars 2014. Le **ratio prises de commande sur chiffre d'affaires** s'est porté à **81%**. La **trésorerie nette** a atteint **830 millions d'euros** à la fin de la période.

Thierry Breton, Président-Directeur Général d'Atos, a déclaré: «Au cours du premier trimestre, le chiffre d'affaires a été en ligne avec nos prévisions dans des conditions de marchés telles qu'anticipées. Le Groupe reste concentré sur la réalisation de ses objectifs 2014 en termes de chiffre d'affaires, de marge opérationnelle et de flux de trésorerie disponible et les équipes travaillent à conclure de grands ou très grands contrats d'infogérance. Nous accélérons notre mobilisation sur les opérations de croissance externe, dans le cadre de notre plan à trois ans *Ambition 2016*. Enfin, je suis impressionné par le professionnalisme et l'implication du management de Worldline pour finaliser l'introduction en bourse (*1) selon le calendrier prévu, tout en assurant les activités opérationnelles au quotidien. »

Chiffre d'affaires du premier trimestre 2014 par Lignes de Services

En millions d'euros	T1 2014	T1 2013*	variation %
Infogérance	1 075	1 101	-2,4%
Conseil & Intégration de Systèmes	724	738	-1,9%
Worldline	265	262	+1,0%
Total Groupe	2 064	2 102	-1,8%

(*) *Périmètre et taux de change constants*

Avec 52% du Groupe, le chiffre d'affaires en **Infogérance** qui inclut le BPO s'est élevé à **1 075 millions d'euros**, en baisse de **-2,4%** par rapport au premier trimestre 2013. La majorité des grands contrats signés en 2012 et en 2013 intègrent de manière significative des Services Cloud en forte croissance. Cette tendance positive n'a pas entièrement compensé la légère baisse dans les services informatiques traditionnels. Le chiffre d'affaires a progressé tant dans les Services Financiers qu'en Secteur Public & Santé, respectivement de +7,5% et de +2,4%. Télécoms, Media & Technologies a été en baisse de -2,0% en raison de moindres volumes d'affaires avec KPN aux Pays-Bas et de la décélération du contrat Gefco en France. Une grande part de la baisse du chiffre d'affaires de la Ligne de Service est venue du marché Industrie, Distribution & Transports et plus particulièrement de Siemens, du fait de la réduction de prix contractuelle et de la baisse prévue de volumes d'affaires. Le BPO a crû dans les Services Financiers grâce à une activité plus soutenue avec NS&I, et dans le BPO Médical avec la montée en charge du nouveau contrat PIP avec DWP et malgré l'accord trouvé sur le contrat WCA.

En **Conseil & Intégration de Systèmes**, le chiffre d'affaires s'est élevé à **724 millions d'euros** représentant 35% du total du Groupe, en baisse de **-1,9%** par rapport au premier trimestre 2013. La Ligne de Service a été en croissance en Secteur Public & Santé et en Industrie, Distribution & Transports respectivement de +3,1% et de +0,8%. En Télécoms, Media & Technologies, la baisse a été provoquée par la décélération d'un contrat avec KPN. Les Services Financiers ont été impactés par un effet de base avec AIG en Amérique du Nord et par de moindres volumes d'affaires en France. Les activités de Conseil ont été en hausse de +8,0% grâce à une activité plus importante au Royaume-Uni. En termes de services, la Maintenance Applicative a crû de +3,1% et toutes les Entités

Opérationnelles de cette activité ont enregistré de la croissance à l'exception des Pays-Bas, impactés par la décélération d'un contrat avec KPN.

Le chiffre d'affaires de **Worldline** a représenté 13% du chiffre d'affaires total soit **265 millions d'euros**, en hausse de **+1,0%** à périmètre et taux de change constants grâce à des volumes de transactions plus élevés qui ont plus que compensé une baisse des prix accordée en Belgique et moins de ventes de terminaux. La ligne d'activité Traitements de transactions & Logiciels de Paiement a crû de +3,0% à 94 millions d'euros. La baisse de prix en Belgique a été compensée par une hausse des volumes en traitement d'émission en Belgique et en France ainsi qu'en traitement d'acquisition en Allemagne. La ligne d'activité Mobilité & Services Web Transactionnels a légèrement baissé de -1,5% à 82 millions d'euros, provenant entièrement de l'activité Service électroniques Publics au Royaume-Uni, sur un contrat en particulier, et en France.

Chiffre d'affaires du premier trimestre 2014 par Entité Opérationnelle

En millions d'euros	T1 2014	T1 2013*	variation %
Royaume-Uni & Irlande	396	390	+1,6%
Allemagne	389	400	-2,7%
France	257	263	-2,1%
Benelux & Pays Nordiques	255	279	-8,5%
Europe Centrale & de l'Est	184	186	-1,0%
Amérique du Nord	143	147	-3,1%
Zone Ibérique	71	74	-4,5%
Autres Entités Opérationnelles	104	100	+3,5%
Total Services IT	1 799	1 839	-2,2%
Worldline	265	262	+1,0%
Total Groupe	2 064	2 102	-1,8%

* Périmètre et taux de change constants

Au cours du premier semestre 2014, le chiffre d'affaires du **Royaume-Uni & Irlande** a été en hausse de **+1,6%**. Le Conseil & Intégration de Systèmes a enregistré +1,6% de croissance organique, bénéficiant d'une forte activité dans le Conseil en Secteur Public & Santé et en Industrie, Distribution & Transports, qui a compensé un moindre chiffre d'affaires en Intégration de Systèmes. L'Infogérance a crû de +1,6% principalement grâce au BPO, en hausse de +4,7% avec des volumes d'affaires plus élevés pour NS&I. En BPO Médical avec DWP, la montée en charge du contrat PIP a contrebalancé la baisse du chiffre d'affaires sur WCA. Les autres activités d'Infogérance ont été stables avec des hausses significatives du volume d'affaires avec certains clients dans le Secteur Public et les Médias, compensant l'effet de base lié à de nouveaux contrats livrés au cours du premier semestre 2013.

Le chiffre d'affaires en **Allemagne** a baissé de **-2,7%**. La contribution du contrat de Maintenance Applicative pour NSN a permis à la Ligne de Service Conseil & Intégration de Systèmes d'afficher une croissance organique de +5,0%. Le chiffre d'affaires en Infogérance a baissé en raison d'effets de volume ou de prix sur d'importants clients dans l'Industrie tels que Siemens et Bayer, en partie compensé par un ensemble de grands contrats dans les Télécoms et l'Industrie. Comme anticipé, l'Entité Opérationnelle a fortement réduit le niveau des contrats à perte provenant de SIS qui ont eu un impact sur le chiffre d'affaires, principalement en Infogérance, par rapport au premier trimestre 2013.

La baisse du chiffre d'affaires en **France** a été limitée à **-2,1%**, confirmant son rétablissement. En Infogérance, un contrat Cloud avec une grande banque n'a pas totalement compensé la décélération portant sur un grand contrat en Industrie, Distribution & Transports et la réduction de périmètre pour deux clients dans le domaine de l'Energie. Conseil & Intégration de Systèmes a bénéficié d'une activité accrue en Industrie, Distribution & Transports ce qui a partiellement compensé une baisse du chiffre d'affaires dans les Services Financiers par rapport au premier trimestre 2013, lorsque l'Entité Opérationnelle avait bénéficié de vente de licences qui ne se sont pas reproduites cette année.

Benelux & Pays Nordiques a baissé de **-8,5%**, ce qui avait été anticipé. L'Entité Opérationnelle a fait

face à un ralentissement des activités cycliques aux Pays-Bas, et en Infogérance dans les Pays Nordiques. En Conseil & Intégration de Systèmes la baisse du chiffre d'affaires est venue d'un contrat avec KPN. L'Infogérance a été impactée par la fin de la phase de transition sur le contrat PostNord, aujourd'hui pleinement opérationnel et la finalisation d'un contrat dans l'Industrie. Au Benelux, les montées en charge de certains contrats conjuguées à un bon niveau de foisonnement ont permis de compenser une pression sur les prix d'autres contrats.

En **Europe Centrale & de l'Est**, le chiffre d'affaires est resté quasi stable malgré de moindres volumes d'affaires avec Siemens comme anticipé. Ceci a été compensé par des volumes additionnels en Infogérance en Turquie et en Croatie. Conseil & Intégration de Systèmes a continué de bénéficier en Turquie de la contribution des Jeux d'Arts Martiaux Asiatiques.

En **Amérique du Nord**, le chiffre d'affaires a affiché une variation de **-3,1%** au premier trimestre 2014. L'Infogérance a crû grâce à des revenus additionnels pour McGraw-Hill ainsi qu'à un nouveau client dans le Secteur Public dont le contrat inclut des Services Cloud. Cette croissance a été compensée par le non-renouvellement de contrats dans les Services Financiers. En Intégration de Systèmes, le chiffre d'affaires a baissé par rapport au premier trimestre 2013 lorsque le projet de migration d'un centre de données pour AIG a été finalisé et que le projet de séparation de la plateforme McGraw-Hill a été réalisé.

L'activité est restée difficile en **Zone Ibérique**, en baisse de **-4,5%** en ligne avec les prévisions, mais soutenue par un encourageant ratio prises de commandes sur chiffre d'affaires de 112%. L'activité s'est rétablie dans le Secteur Public en croissance de +6,4% et dans les Services Financiers qui ont été stables. L'Entité Opérationnelle a fait face à une réduction des dépenses en services informatiques de la part d'un grand client dans les Télécoms et d'un autre dans l'Industrie.

Enfin, la croissance du chiffre d'affaires dans les **Autres Entités Opérationnelles (+3,5%)** est principalement venue d'un volume d'activité plus important en Asie-Pacifique (plus particulièrement en Infogérance en Chine) et en Inde, Moyen-Orient & Afrique. L'activité Major Events a bénéficié de la réussite des activités informatiques pour les Jeux Olympiques de Sotchi.

Activité commerciale

Les **prises de commande** du Groupe se sont élevées à **1,671 milliards d'euros** au premier trimestre 2014, soit un **ratio prises de commande sur chiffre d'affaires** de **81%**. Ce ratio s'est élevé à 92% en Conseil & Intégration de Systèmes, principalement porté par l'Entité Opérationnelle Royaume-Uni & Irlande ainsi qu'en Europe Centrale & de l'Est et en Zone Ibérique. Hors BPO, le ratio prises de commande sur chiffre d'affaires en Infogérance s'est élevé à 79% compte tenu de processus de décision plus lents chez certains clients qui ont décalé des signatures. Enfin ce ratio a atteint 83% pour Worldline.

Au cours du premier trimestre, le Groupe a signé deux importants contrats d'Infogérance en France dans le domaine de l'énergie, avec EDF et GDF-Suez. En Intégration de Systèmes, le Groupe a obtenu de nouveaux contrats avec BMW en Allemagne et avec deux grandes banques en Espagne. Il a également sécurisé du chiffre d'affaires futur avec le renouvellement de plusieurs contrats, notamment avec une grande entreprise des médias au Royaume-Uni jusqu'à 2017 et avec la Commission Européenne.

Dans les paiements, Worldline a concrétisé des contrats dans le domaine de l'acquisition commerçants avec ING en Belgique, des extensions de contrats avec Volkswagen Bank en Allemagne et avec le groupe de distribution "Les Mousquetaires" pour des cartes de fidélité en France. Worldline a également étendu son contrat avec "Groupe Chèque Déjeuner" en France.

Le **carnet de commandes** était de **14,7 milliards d'euros** fin mars 2014, équivalent à 1,7 année de chiffre d'affaires et le **montant total pondéré des propositions commerciales** est resté élevé à **5,0 milliards d'euros** au 31 mars 2014, au même niveau que l'an dernier.

Actualisation sur le contrat DWP WCA (Work Capability Assessment)

En mars 2014, le Groupe a signé un accord transactionnel avec le Department for Work and Pensions qui lui permet de mettre fin de manière anticipée au contrat Work Capability Assessment en février 2015 au plus tard lieu d'août 2015, avec la mise en place d'un nouveau sous-traitant pour la fourniture de ce contrat.

Atos transférera ses infrastructures et ses collaborateurs au nouveau sous-traitant afin d'assurer une continuité de service.

Le Groupe continuera la fourniture des services pour le contrat PIP (Personal Independence Payment) en Ecosse, dans le Nord de l'Angleterre, à Londres et dans le Sud de l'Angleterre et pour le Department for Social Development en Irlande du Nord.

Trésorerie nette et flux de trésorerie disponible

La **trésorerie nette** du Groupe au 31 mars 2014 s'est établie à **830 millions d'euros**, par rapport à **905 millions d'euros** au 31 décembre 2013.

Au premier trimestre 2014, le Groupe a racheté pour 102 millions d'euros d'actions Atos dans le cadre du programme de rachat d'actions.

Le **flux de trésorerie disponible** s'est élevé **30 millions d'euros** fin mars 2014, au même niveau qu'au premier trimestre 2013.

Distribution de Dividende

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'Atos SE de verser un dividende de 0,70 euro par action, payable au choix en numéraire ou en actions (sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale du 27 mai 2014). La date de négociation ex-dividende est fixée au 2 juin 2014. La période d'option durant laquelle les actionnaires pourront opter pour un paiement du dividende en espèces ou en actions commencera le 2 juin et s'achèvera le 13 juin 2014. Les dividendes 2013 seront versés en actions ou en espèces, selon le cas, à compter du 24 juin 2014.

Ressources Humaines

L'**effectif total** du Groupe était de **76 026** salariés fin mars 2014. Les effectifs directs fin mars 2014 s'élevaient à 70 367 salariés, soit 92,6% de l'effectif total, comparé à 92,4% fin 2013 et 91,8% à la fin du premier trimestre 2013.

Au premier trimestre 2014, le Groupe a recruté 2 452 nouveaux collaborateurs dont 60% dans les pays émergents dont les effectifs comptent désormais pour 28% de l'effectif global. Les effectifs offshore du Groupe étaient en hausse de +20% par rapport à fin mars 2013. 55% de ces effectifs étaient localisés en Inde principalement en Intégration de Systèmes et 25% en Europe Centrale & de l'Est principalement en Infogérance.

Le taux de départs volontaires au premier trimestre a été de 9,3% au niveau Groupe et à 15,5% dans les pays émergents.

Objectifs 2014

Le Groupe confirme tous ses objectifs pour 2014 comme annoncé le 19 février 2014, i.e. :

Chiffre d'affaires.

Le Groupe anticipe une **croissance positive** par rapport à 2013.

Marge opérationnelle.

Le Groupe a pour objectif d'augmenter son taux de marge opérationnelle et vise **7,5% à 8,0%** du chiffre d'affaires.

Flux de trésorerie disponible.

Le Groupe a l'ambition de générer un flux de trésorerie disponible **supérieur à celui de 2013**, en ligne avec l'ambition 2016.

Annexes

Chiffre d'affaires à taux de change et périmètre constants

En millions d'euros	T1 2014	T1 2013	variation %
Chiffre d'affaires	2 064	2 117	-2,5%
Impact de changements de périmètre		2	
Impact de change		-18	
Chiffre d'affaires à périmètre et à taux de change constant	2 064	2 102	-1,8%

L'effet de périmètre est principalement lié à l'acquisition de WindowLogic (Asie Pacifique, juillet 2013) et la cession d'Atos Formation (France, mars 2013) et de Metrum (Pays-Bas, janvier 2014).

Les effets de taux de change sont venus principalement des variations du peso argentin (-35,5%), du réal brésilien (-18,7%), du dollar américain (-3,4%) et de l'appréciation de la livre anglaise (+2,8%) par rapport à l'euro.

Performances par marchés du premier trimestre 2014

En millions d'euros	T1 2014	T1 2013*	variation %
Industrie, Distribution & Transports	732	772	-5,2%
Public & Santé	461	449	+2,5%
Télécoms, Média & Services aux collectivités	469	485	-3,2%
Services Financiers	402	395	+1,6%
Total Groupe	2 064	2 102	-1,8%

* *Périmètre et taux de change constants*

Performance du premier trimestre 2014 de Worldline

En millions d'euros	T1 2014	T1 2013*	variation %
Services commerçants & Terminaux	89	88	+1,2%
Traitements de transactions & Logiciels de Paiement	94	92	+3,0%
Mobilité & Services Web Transactionnels	82	83	-1,5%
Total Worldline	265	262	+1,0%

* *Périmètre et taux de change constants*

Conférence téléphonique

Aujourd'hui, 17 avril 2014, Gilles Grapinet, Directeur Général Adjoint en charge des Fonctions Globales et Michel-Alain Proch, Directeur Financier, commenteront les résultats du premier trimestre

2014 d'Atos et répondront aux questions de la communauté financière lors d'une [conférence téléphonique](#) en anglais à 8h00 (CET, Paris).

Les numéros de conférence téléphonique sont les suivants:

France :	+33 1 70 99 32 08	code 943830
Royaume-Uni :	+44 20 71 62 00 77	code 943830
Etats-Unis: :	+1 334 323 6201	code 943830

La [conférence](#) et la [présentation](#) seront également disponibles sur notre site web.

Prochains événements

27 mai 2014	Assemblée Générale des actionnaires
29 juillet 2014	Résultats du premier semestre 2014
24 octobre 2014	Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2014

Contacts

Relations Investisseurs:

Gilles Arditti
Tel +33 (0) 1 73 26 00 66
gilles.arditti@atos.net

Relations Presse:

Caroline Crouch
Tel +44 77 333 100 86
caroline.crouch@atos.net

Josephina de Vries
Tel +31 (0) 6 30 27 26 11
jose.devries@atos.net

A propos d'Atos

Atos SE (Société Européenne), acteur international des services informatiques avec un chiffre d'affaires annuel de 8,6 milliards d'euros et 76 300 collaborateurs dans 52 pays, fournit à ses clients du monde entier des services de conseil & d'intégration de systèmes, d'infogérance et des services transactionnels par l'intermédiaire de Worldline, le leader européen et un acteur mondial dans les services de paiement. Grâce à son expertise technologique et sa connaissance industrielle, Atos sert ses clients dans différents secteurs : Industrie, Distribution & Transports, Secteur Public & Santé, Services Financiers, et Télécoms, Médias & Services aux collectivités.

Atos déploie des technologies qui accélèrent le développement de ses clients et les aident à réaliser leur vision de l'entreprise du futur. Atos est le partenaire informatique mondial des Jeux Olympiques et Paralympiques. Le Groupe est coté sur le marché NYSE Euronext Paris et exerce ses activités sous les noms d'Atos, Worldline, Atos Consulting et Atos Worldgrid.

Avertissements

Le présent document contient en outre des prévisions auxquelles sont associés des risques et des incertitudes concernant la croissance et la rentabilité du Groupe dans le futur. La suite des événements ou les résultats réels peuvent différer de ceux qui sont décrits dans le présent document en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes qui sont décrits dans le Document de Référence 2013 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 2 avril 2014 sous le numéro d'enregistrement : D14-0272.

Les Entités Opérationnelles (Business Units) sont composées de l'Allemagne, la France, le

Royaume-Uni & Irlande, le **Benelux & Pays Nordiques** (BTN : Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, Danemark, Finlande, Suède et Estonie), **Worldline, Europe Centrale & de l'Est** (CEE : Autriche, Bulgarie, Croatie, Serbie, Pologne, République Tchèque, Russie, Roumanie, Slovaquie, Hongrie, Suisse, Italie et Turquie), **l'Amérique du Nord** (NAM: USA et Canada), la **Zone Ibérique** (Espagne, Portugal et Andorre), les **Autres Entités Opérationnelles** comprenant Major Events, l'Amérique Latine (Brésil, Argentine, Mexique, Colombie et Chili), Asie Pacifique (Japon, Chine, Hong Kong, Singapour, Malaisie, Indonésie, Philippines, Taïwan, Thaïlande, Nouvelle-Zélande et Australie), Inde, Moyen Orient (EAU, Qatar et Arabie Saoudite), Maroc, Afrique du Sud, et Cloud & Enterprise Software.

La croissance organique du chiffre d'affaires est présentée à périmètre et taux de change constants.

Les chiffres de Worldline sont les meilleures estimations réalisées par l'entreprise, n'incluant pas transactions avec les autres Lignes de Services du Groupe Atos. Par conséquent, les chiffres du premier trimestre de Worldline comme **entité autonome** peuvent très légèrement différer.

(*1) En fonction des conditions de marché et après consultation des institutions représentatives du personnel concernées

5.2 Communiqué en date du 17 avril 2014.

Déclaration d'Atos.

En réaction aux récentes rumeurs parues dans la presse, Atos confirme avoir entretenu depuis plusieurs mois des discussions amicales avec Steria, y compris avec le Président du Conseil de Surveillance et le Gérant Exécutif de la société. Ces discussions ont démontré, d'une part, l'excellente pertinence sur le plan industriel d'un rapprochement entre les deux sociétés, d'autre part, le caractère hautement attractif d'une telle opération pour l'ensemble des parties prenantes du Groupe Steria, en particulier son management et ses collaborateurs, et enfin, un important potentiel de création de valeur pour les actionnaires des deux sociétés.

Dans le cadre de cette démarche amicale, Atos a envoyé une offre au Président de Steria, le 4 avril 2014, accompagnée d'une lettre offrant à Steria la possibilité de répondre à Atos jusqu'au 7 avril 2014, afin de déclencher l'émission d'une offre ferme signée à 22 euros, en numéraire, par action Steria. Cette offre amicale était parfaitement conforme aux règles de discipline financière d'Atos et était, compte tenu des synergies identifiées, fortement relative pour ses actionnaires. Dans son offre, Atos apportait une attention toute particulière au « capital humain » de Steria, son management, ses collaborateurs et actionnaires salariés, l'un des atouts essentiel de la société.

Le 7 avril 2014, le Président du Conseil de Surveillance de Steria a répondu à la lettre d'Atos indiquant que le Conseil de Steria « n'était pas en mesure d'examiner (son) offre ». Atos a ensuite pris connaissance du projet de fusion annoncé entre Steria et Sopra.

Depuis lors, reconnaissant la volonté de Steria de poursuivre son projet de fusion avec Sopra, Atos a indiqué à Steria par courrier que si la société souhaitait ré-initier le projet de rejoindre le Groupe Atos, le Conseil d'Administration d'Atos était prêt à maintenir les termes de son offre amicale, à 22 euros par action Steria en numéraire, et ce, jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Sopra le 27 juin 2014.

Cette approche amicale et notamment le maintien de cette offre à la main de Stéria pendant les six prochaines semaines à 22 euros, a été approuvée à l'unanimité par le Conseil d'Administration d'Atos. L'autorité de régulation française, l'AMF, a été tenue informée de toutes ces étapes.

5.3 Communiqué en date du 25 avril 2014.

Atos lance un plan 2014 d'actionariat salarié.

Paris, le 25 avril 2014.

Atos SE annonce ce jour la mise en place de son plan d'actionnariat « Sprint 2014 » réservé aux salariés dans le cadre de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce et de l'article L. 3332-1 et suivants du Code du travail. Cette opération permet de renforcer le lien existant entre le Groupe et ses collaborateurs en leur offrant la possibilité d'être plus étroitement associés aux développements et performances futures du Groupe.

Cette offre d'actions est proposée à l'ensemble des salariés du Groupe en France, Allemagne, Autriche, Belgique, Brésil, Chili, Colombie, Espagne, Etats-Unis, Finlande, Hong-Kong, Inde, Irlande, Italie, Luxembourg, Malaisie, Mexique, Pays-Bas, Philippines, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Thaïlande et Turquie qui seront éligibles au plan d'épargne groupe.

La période de réservation prévisionnelle s'étend du 28 avril au 16 mai 2014 inclus, et la période de souscription / rétractation du 17 juin 2014 au 27 juin 2014 inclus.

Le règlement-livraison des actions est prévu à compter du 31 juillet 2014.

Les modalités de cette opération sont décrites ci-après.

Détails de l'opération

Emetteur

ATOS SE
Euronext Paris (France) – compartiment A
Action ordinaire code ISIN : FR0000051732
Valeur admise au Service de Règlement Différé (SRD)

Objectif de l'opération - motifs de l'offre

Le Conseil d'administration d'ATOS SE, agissant dans le cadre de la 14ème résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 29 mai 2013, a décidé de procéder à une émission d'actions réservée aux salariés dans le cadre de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce et de l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Cette offre d'actions est proposée à l'ensemble des salariés du Groupe en France, Allemagne, Autriche, Belgique, Brésil, Chili, Colombie, Espagne, Etats-Unis, Finlande, Hong Kong, Inde, Irlande, Italie, Luxembourg, Malaisie, Mexique, Pays-Bas, Philippines, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Thaïlande et Turquie qui seront éligibles au plan d'épargne groupe.

Les actions seront souscrites selon la législation applicable dans les différents pays du périmètre de l'offre par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise, à l'exception de l'Italie pour la formule classique et des Etats-Unis où les actions seront souscrites en direct. Dans tous les pays, une offre à effet de levier à capital garanti sera proposée aux salariés.

Titres Offerts

Le Conseil d'Administration d'Atos SE a décidé le 18 février 2014 d'augmenter le capital social dans la limite de 1,2 % du capital arrêté à la date de l'Assemblée Générale, soit le 29 mai 2013, par l'émission d'actions nouvelles à libérer en numéraire ou d'autres titres donnant accès au capital de la société dans les conditions fixées par la loi, réservée aux adhérents à un plan d'épargne.

Le Conseil d'administration, agissant dans le cadre de cette autorisation a approuvé le principe d'une augmentation du capital social de la Société en faveur des salariés d'Atos SE et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce et l'article L. 3344-1 du Code du travail et qui adhèrent au Plan d'Epargne Groupe ATOS (« PEG ») et a délégué au Président-Directeur Général le pouvoir de fixer le prix de souscription, par application d'une décote de 20 % par rapport au cours de référence. Le cours de référence sera égal à la moyenne des cours d'ouvertures de l'action Atos SE sur le marché d'Euronext Paris durant les (20) vingt jours de bourse précédant la

date de la décision du Président-Directeur Général fixant la date d'ouverture de la souscription prévue le 16 juin 2014.

Les actions Atos SE nouvelles qui seront créées seront entièrement assimilées aux actions existantes dès leur émission et jouiront des mêmes droits. Elles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur date d'émission, à tout dividende mis en distribution par la Société à compter de cette date.

Conditions de Souscription

- Bénéficiaires de l'offre d'actions réservée aux salariés : les bénéficiaires de l'offre sont les salariés des sociétés du périmètre qui auront adhéré au plan d'épargne groupe, quel que soit leur contrat de travail, sous réserve d'une condition d'ancienneté. Les retraités et les préretraités en France qui ont adhéré avant la cessation de leur activité au plan d'épargne groupe conservent leur qualité de bénéficiaires et peuvent continuer à effectuer des versements, sous réserve d'avoir conservé des avoirs dans le plan d'épargne groupe.
- Sociétés du périmètre de l'offre :
 - La société Atos SE, Société Européenne au capital de 99.526.740 euros dont le siège social est situé à River Oust – 80 quai Voltaire, 95870 Bezons et
 - Les sociétés ayant leur siège social en France, Allemagne, Autriche, Belgique, Brésil, Chili, Colombie, Espagne, Etats-Unis, Finlande, Hong-Kong, Inde, Irlande, Italie, Luxembourg, Malaisie, Mexique, Pays-Bas, Philippines, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Thaïlande et Turquie, entrant dans le périmètre de consolidation comptable d'Atos SE, en application de l'article L. 233-16 du Code de Commerce et qui auront adhéré au plan d'épargne groupe, sous réserve de l'obtention d'autorisations locales dans certains de ces pays.
- Existence ou non d'un droit préférentiel de souscription en cas d'augmentation de capital : la présente opération est réalisée sans droit préférentiel de souscription.
- Modalités de souscription : les actions seront souscrites par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise. Toutefois, par exception, en Italie pour la formule classique et aux Etats-Unis, les actions seront souscrites en direct.
- Droits de vote : Les droits de vote des porteurs de parts des fonds communs de placement d'entreprise seront exercés aux assemblées générales d'Atos SE par le conseil de surveillance du fonds commun de placement d'entreprise.
- Plafond de souscription : les versements annuels des bénéficiaires de l'offre ne peuvent excéder en application de l'article L.3332-10 du Code du travail, le quart de leur rémunération annuelle brute. Ce plafond sera ramené pour les formules à effet de levier à 2,5 % pendant la période de rétractation.
- Blocage des actions Atos SE : les souscripteurs à l'offre devront conserver les parts des fonds communs de placement d'entreprise au plus tard jusqu'au 2 mai 2019, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé.

Calendrier indicatif de l'opération

- Période de réservation des salariés : du 28 avril 2014 (inclus) au 16 mai 2014 (inclus).
- Période de souscription / rétractation : 17 juin 2014 (inclus) au 27 juin 2014 (inclus).
- Règlement-livraison des actions : à compter du 31 juillet 2014.

Les dates de souscription / rétractation sont fournies à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées. Elles seront définitivement fixées par une décision à venir du Président-directeur général du Conseil d'administration, agissant sur délégation du Conseil d'administration.

Cotation

L'admission des actions Atos SE nouvelles aux négociations sur le marché Euronext Paris (Code ISIN : FR0000051732) est prévue à compter du 31 juillet 2014, sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

Operations de couverture

La mise en place de l'offre à effet de levier est susceptible de générer de la part de l'établissement financier contrepartie de l'opération d'échange, des opérations de couverture, préalablement à la mise en place de l'opération, à compter de la date de publication du présent communiqué et pendant toute la durée de l'opération.

Mention spécifique pour l'international

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation pour l'achat d'actions Atos SE. L'offre d'actions Atos SE réservée aux salariés sera mise en place dans les seuls pays où une telle offre a fait l'objet d'un enregistrement auprès des autorités locales compétentes et/ou à la suite de l'approbation d'un prospectus par les autorités locales compétentes, ou dans le cadre d'une exemption à l'obligation d'établir un prospectus ou de procéder à un enregistrement de l'offre. En particulier, les actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrées conformément au Securities Act des Etats-Unis d'Amérique de 1933. Plus généralement, l'offre sera uniquement réalisée dans les pays où toutes les procédures d'enregistrements et/ou les notifications requises auront été effectuées et les autorisations auront été obtenues. Le présent communiqué n'est pas destiné, et des copies de celui-ci ne devraient donc pas être envoyées, aux pays dans lesquels un tel prospectus n'aurait pas été approuvé ou une telle exemption ne serait pas disponible ou dans lesquels toutes les procédures d'enregistrements et/ou de notifications requises n'auraient pas encore été effectuées ou les autorisations n'auraient pas été obtenues.

Contact salariés

Pour toute question relative à la présente offre, les bénéficiaires pourront s'adresser à leur contact indiqué dans le dépliant figurant dans le dossier de souscription qui leur a été remis.

Ceci constitue le document d'information requis en application de l'article 14 de l'instruction n° 2005-11 du 13 décembre 2005 et de l'article 223-3 du règlement général de l'AMF.

5.4 Communiqué en date du 7 mai 2014.

Worldline enregistre son document de base auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Le 7 mai 2014.

Atos SE annonce que sa filiale Worldline a obtenu l'enregistrement de son document de base par l'Autorité des marchés financiers (AMF) en date du 6 mai 2014.

L'enregistrement du document de base constitue la première étape du processus annoncé d'introduction en bourse de Worldline sur le marché réglementé d'Euronext Paris. L'opération reste soumise à la délivrance par l'AMF d'un visa sur le prospectus correspondant.

Le document de base de Worldline est disponible sur les sites Internet de la Société (www.atos.net), de Worldline (www.worldline.com) et de l'AMF (www.amf-france.org), ainsi que sans frais et sur simple demande auprès de Worldline, 80 quai Voltaire, Immeuble River Ouest, 95870 Bezons. Atos souligne que le document de base de Worldline présente des informations détaillées sur les activités, les résultats et perspectives allant au-delà des informations publiées par Atos et attire l'attention du public en particulier sur les Chapitres 12 « Information sur les tendances et les objectifs » et 13 «

Prévisions ou estimations du bénéfice », comportant respectivement des objectifs à moyen terme (à horizon 2017) et des prévisions pour 2014.

5.5 Communiqué en date du 26 mai 2014.

Atos annonce le projet d'acquisition de Bull pour créer en Europe un leader mondial du Cloud, de la Cyber sécurité et du Big Data.

- Avec un chiffre d'affaires 2013 de 1 262 millions(€), des activités dans plus de 50 pays, Bull est l'un des principaux acteurs dans le Cloud, la Cyber Sécurité et le Big Data et le leader Européen des Supercalculateurs (HPC).
- Le rapprochement des deux entreprises donnera naissance au N° 1 du Cloud en Europe et à l'un des principaux leaders dans la cybersécurité.
- Bull apportera des capacités critiques et complémentaires dans le Big Data qui, combinées aux solutions d'Atos, créeront une offre intégrée unique dans ce segment à forte croissance.
- La transaction permettra de développer les offres d'Atos dans la sécurité des systèmes critiques et des sites sensibles tels que la défense, le secteur public, et renforcera sa position dans des géographies telles que principalement la France, mais aussi l'Espagne, la Pologne, l'Afrique et le Brésil.
- Atos déposera une offre publique d'achat en numéraire à 4,90€ par action, représentant une prime de 30% sur la moyenne du cours de l'action Bull pondérée par les volumes sur les 3 derniers mois (VWAP). Les deux actionnaires principaux du groupe Bull, Crescendo Industries et Pothar Investments se sont déjà engagés à apporter leurs titres à l'offre, soit 24,2% des actions Bull.
- La transaction devrait générer en 24 mois 80 millions d'euros de synergies de coûts résultant d'une part de l'accélération de la mise en œuvre du plan « One Bull » pour 30 millions d'euros, et de l'intégration des opérations internationales des deux sociétés conjuguées à des réductions sur les achats et l'immobilier pour 50 millions d'euros d'autre part.
- Il est prévu que la transaction soit relative sur le Bénéfice par Action d'Atos dès la première année et relative d'au moins 10% après 24 mois.
- La transaction a été approuvée à l'unanimité par les Conseils d'Administration de Bull et d'Atos.

Paris, 26 mai, 2014

Atos, société internationale de services informatiques, et Bull, partenaire de confiance de la donnée en entreprise, annoncent aujourd'hui une offre publique d'achat par Atos sur toutes les actions émises et en circulation composant le capital du Groupe Bull.

L'offre d'Atos aux actionnaires de Bull est fixée à un prix de 4,90 € par action en numéraire, représentant une prime de 22% par rapport au cours de clôture de 4,01€ de Bull le vendredi 23 mai 2014, dernier jour de bourse avant cette annonce, et une prime de 30 % sur la moyenne du cours de l'action Bull pondérée par les volumes sur les 3 derniers mois (3,77€). L'offre portera également sur les OCEANES Bull en circulation au prix de 5,55€ par OCEANE.

L'offre valorise la totalité du capital de Bull sur une base totalement diluée à environ 620 millions d'euros. L'offre est conditionnée à l'obtention d'un seuil de succès de 50% + 1 action du capital de Bull. Atos a l'intention de procéder au retrait de la cote des actions Bull soit par voie d'une offre de retrait obligatoire ou soit par le biais d'une fusion ultérieure entre les deux sociétés.

Le dimanche 25 mai 2014, le Conseil d'Administration de Bull a exprimé à l'unanimité son soutien plein et entier à la transaction et a nommé conformément à la réglementation de l'AMF un expert indépendant pour produire une attestation d'équité sur les termes de l'offre.

Le Conseil d'Administration d'Atos du vendredi 23 mai 2014 a également exprimé son entier et unanime soutien à la transaction.

Crescendo Industries et Pothar Investments, représentant ensemble l'actionnaire principal avec 24,2% des actions du capital de Bull, se sont tous les deux déjà engagés à apporter l'intégralité de leurs actions à l'offre d'Atos.

Thierry Breton, Président Directeur Général d'Atos a déclaré: « Je salue ce rapprochement comme une étape majeure pour ancrer notre leadership en Europe dans le Cloud, le Big Data, et la Cybersécurité et nous permettre de réaliser notre ambition de devenir un acteur de premier plan et la marque préférée de l'IT en Europe à l'horizon 2016. Les équipes de Bull dont la compétence est hautement reconnue dans des technologies de pointe, tels que la puissance de calcul, la gestion et l'analyse des données, et la cybersécurité complètent les capacités d'Atos de déploiement à très grande échelle. Grâce à notre expérience d'intégration et notre culture d'efficacité opérationnelle, cette transaction bénéficiera grandement aux clients, collaborateurs et actionnaires de Bull et d'Atos.»

Philippe Vannier, Président Directeur Général du Groupe Bull, a indiqué: « En rejoignant Atos, l'un des plus grands succès des sociétés de services informatiques, le Groupe Bull bénéficiera d'un accélérateur pour son plan stratégique « One Bull ». Je suis enthousiaste à l'idée de faire partie de ce nouveau développement dans lequel chacun apportera sa contribution. Ensemble, avec Atos nous partageons la même passion de la Business Technologie ».

Une étape supplémentaire pour devenir une entreprise de premier plan et la marque informatique de référence en Europe.

Dans le cadre du programme « Ambition 2016 » d'Atos ce rapprochement renforcera la position de n°1 d'Atos dans le Cloud en Europe et confirmera son leadership global en Infogérance et en Intégration de Systèmes. La complémentarité des technologies consolidera l'impact opérationnel d'Atos et sa capacité à proposer des offres disruptives et innovantes.

Création du premier acteur du Cloud en Europe.

Cette alliance renforcera la position d'Atos en tant que N°1 du Cloud européen avec près de 400 millions de chiffre d'affaires dans les services du Cloud y compris Canopy. Bull apportera de nouvelles fonctionnalités techniques et technologiques qui amélioreront sensiblement les opérations du Groupe dans les solutions d'infrastructure de Cloud déjà présentes dans le plan R&D de Canopy, et qui accéléreront la mise sur le marché de modules pertinents pour le Cloud.

Création d'un leader dans le Big Data et la cybersécurité.

Atos a l'intention de créer une entité dédiée au Big Data et à cybersécurité sous la marque Bull avec un chiffre d'affaires d'environ 500 million d'euros. L'objectif est, dans ces secteurs, de faire bénéficier les opérations existantes d'Atos de l'expertise unique de Bull dans les solutions de sécurité et des supercalculateurs (HPC).

Le marché du Big Data est en forte croissance (près de 40% par an) et devrait atteindre 12 milliards d'Euros d'ici 2015 ¹⁾. Une part significative du Big data nécessite la technologie HPC et Bull et le leader européen de ce marché. La connaissance des marchés verticaux d'Atos, sa large base de clients, ses capacités en intégration de système, combinées à l'expertise de Bull dans les infrastructures HPC, permettront d'élargir l'offre de services d'Atos et d'augmenter la taille du business HPC. Cela permettra également à Atos de renforcer ses solutions d'analyse de données et de proposer des services Big Data et d'asseoir sa position sur ce marché à forte croissance.

Sur le marché particulièrement fragmenté de la cybersécurité où les acteurs de niche coexistent, la mise en commun des compétences de Bull et d'Atos créera un fournisseur de produits et services

avec une taille différenciante. Le nouveau Groupe bénéficiera d'équipes de R&D internes, de technologies brevetées, de produits et services spécialement conçus pour des secteurs spécifiques tels que la cybersécurité et la Sécurité dans le Cloud. Toutes les Lignes de Services du Groupe bénéficieront d'un ensemble d'actifs et de compétences uniques pour gagner de nouveaux grands contrats, dans un contexte où la sécurité est devenue un enjeu majeur pour construire des environnements numériques de confiance pour les clients.

Renforcement des activités d'Atos dans des zones géographiques spécifiques.

L'**Infogérance** d'Atos verra son chiffre d'affaires augmenté d'environ 500 millions d'euros par l'apport de Bull. Cela viendra enrichir les offres actuelles d'Atos dans la mesure où les expertises de Bull dans les Services de Maintenance et de Migration Mainframe permettront à Atos d'adresser de nouveaux marchés verticaux avec une taille plus importante. Bull apportera de nouvelles capacités de migration et vient consolider le partenariat stratégique avec EMC.

En **Intégration de Systèmes**, la contribution de Bull au chiffre d'affaires de cette Ligne de Services sera d'environ 300 millions d'euros et augmentera la base de clientèle permettant des ventes croisées de ses offres, en particulier dans l'Industrie, la Banque, la Défense et le Secteur public. L'alignement des meilleures pratiques d'Atos au périmètre de Bull grâce à un programme d'amélioration des opérations doit permettre de générer une marge plus élevée en ligne avec le plan à trois ans d'Atos.

D'un point de vue géographique, la combinaison des deux sociétés vient renforcer le leadership européen d'Atos, en particulier en France où le chiffre d'affaires total sera supérieur à 2 milliards d'euros (pro forma 2013) avec un positionnement fort dans le Secteur Public et la banque.

Une création de valeur significative et un profil financier attractif.

L'intégration des deux entités doit améliorer l'efficacité opérationnelle en réduisant les coûts administratifs, y compris l'immobilier, et l'optimisation du coût des achats grâce à un effet volume plus importants.

Le potentiel des synergies de coûts est estimé à 80 millions d'euros par an (en année pleine) après 24 mois, et correspond à :

- Une accélération du plan « One Bull » avec des économies évaluées à 30 millions d'euros,
- La réduction des coûts indirects pour 30 millions d'euros dans les entités internationales du nouveau Groupe et sur les fonctions support,
- Des économies additionnelles de 20 millions d'euros dans les achats et l'immobilier.

Ces synergies de coûts s'appuient sur un programme d'intégration au sein du nouveau Groupe parfaitement identifié et planifié, sur la base des plans de transformation déjà éprouvés dans le cadre des transactions récentes.

Les coûts d'implémentation sont estimés à 45 millions d'euros sur une période de 24 mois. Ce montant vient s'ajouter aux 50 à 60 millions d'euros de coûts du plan « One Bull » annoncé en janvier 2014. Dans le cadre de l'avancement de ce plan « One Bull », la Direction de Bull entend soumettre la comptabilisation d'une provision reflétant ces coûts à son Comité d'Audit et au Conseil d'Administration approuvant les comptes au 30 juin 2014.

Il est prévu que la transaction génère une relation d'au moins 10% sur le bénéfice par action d'Atos dans les 24 mois suivant l'intégration ²⁾, et préserve la solide capacité financière d'Atos pour mettre en œuvre la stratégie de développement future du groupe.

Termes et conditions de l'offre

Les termes et conditions de l'offre peuvent être résumés comme suit :

- Intention d'offre publique d'achat en numéraire par Atos de la totalité des actions émises et en circulation composant le capital de Bull groupe.
- Prix d'achat égal à 4,90 euros par action en numéraire, impliquant une prime de 30% sur la cours moyen pondéré par les volumes de l'action Bull sur les 3 derniers mois (3,77 euros)
- Offre émise visant également les obligations convertibles de type Océane encore en circulation au prix unitaire de 5,55 euros.
- Seuil de succès correspondant à 50% plus une action du capital de Bull
- Absence de condition suspensive à un accord des autorités de concurrence
- Engagement d'apport à l'offre par Crescendo Industries et Pothar Investment de la totalité de leur participation de 24,2% dans le capital de Bull
- Intention d'Atos de retirer de la Cote les actions Bull soit par voie d'une offre de retrait obligatoire ou par le biais d'une fusion des deux groupes
- Offre approuvée à l'unanimité par les Conseils d'administration d'Atos et de Bull

Calendrier envisagé

Début Juin 2014 : Dépôt de l'offre auprès de l'AMF

- Début Juillet 2014 : Ouverture de la période d'offre publique
- Fin Juillet 2014 : Clôture de la période d'offre et annonce des résultats
- Mi-Août 2014 : Règlement livraison des titres
- Le cas échéant, réouverture de la période d'offre et offre de retrait obligatoire, ou fusion des deux sociétés

Conférence téléphonique Analystes et Investisseurs

Aujourd'hui lundi 26 mai 2014, Thierry Breton Président Directeur Général d'Atos, avec Philippe Vannier, Président Directeur Général de Bull commenteront le projet et répondront aux questions de la communauté financière pendant une conférence téléphonique en anglais qui débutera à 8h00 (CET Paris).

Les numéros de conférence téléphonique sont:

France : +33 1 70 37 16 81 code 945117

Royaume-Uni : +44 207 131 27 99 code 945117

[La conférence](#) et [la présentation](#) seront également disponibles à l'adresse: atos.net section Investisseurs.

Conférence de Presse

Aujourd'hui lundi 26 mai 2014, Thierry Breton Président Directeur Général d'Atos, avec Philippe Vannier, Président Directeur Général de Bull tiendront une conférence de presse en français à 11h00 (CET, Paris) au Westin Hotel - 3 rue de Castiglione – 75001 Paris.

La présentation sera accessible sur le site atos.net.

Contact

Atos

Relations Investisseurs:
Gilles Arditti
Tel +33 (0) 1 73 26 00 66
gilles.arditti@atos.net

Presse:
Sarah-Pearl Bokobza
Tel +31 (0) 6 10 86 01 72
sarah-pearl.bokobza@atos.net

DGM
Tel +33 (0) 1 40 70 11 89

Rothschild agit comme banque conseil exclusive d'Atos pour cette opération.

Bull

Relations Investisseurs:
Vincent Biraud
Tel +33 (0)1 58 04 04 23
vincent.biraud@bull.net

Presse:
Aurélie Negro
Tel +33 (0)1 58 04 05 02
aurelie.negro@bull.net

5.6 Communiqué en date du 27 mai 2014.

Assemblée Générale des Actionnaires d'Atos SE.

Paris, le 27 mai 2014.

L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires d'Atos SE s'est réunie ce jour sous la présidence de Monsieur Thierry Breton, Président- Directeur Général de la Société.

La totalité des résolutions proposées par le Conseil d'administration a été adoptée à une large majorité.

L'Assemblée Générale a notamment approuvé les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2013, le versement d'un dividende au titre de cet exercice à hauteur de 0,70 € par action, ainsi que l'option pour le paiement du dividende en actions ou en numéraire. Les actionnaires pourront opter⁽¹⁾ pour le paiement en actions entre le 2 juin et le 13 juin 2014 inclus en adressant leur demande auprès de leur intermédiaire financier. Le prix d'émission des actions nouvelles au titre de l'exercice de l'option du paiement en actions a été fixé à 54,43 €. Le dividende sera détaché de l'action le 2 juin 2014 et sera mis en paiement en espèces ou en actions à compter du 24 juin 2014.

L'Assemblée Générale a également renouvelé les mandats d'administrateur de Madame Colette Neuville et de Messieurs Nicolas Bazire, Roland Busch et Michel Paris, ainsi que les mandats de commissaires aux comptes titulaire et suppléant respectivement des cabinets Grant Thornton et IGEC. A la suite des renouvellements des mandats des administrateurs, le Conseil d'administration, réuni à l'issue de l'Assemblée Générale, a confirmé la composition des Comités du Conseil.

Enfin, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, l'Assemblée Générale a émis, à hauteur de 94,26% des voix, un avis favorable sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à Monsieur Thierry Breton, Président-Directeur Général. Le résultat des votes de l'Assemblée Générale Mixte est détaillé en annexe.

5.7 Communiqué en date du 27 mai 2014.

Option pour le paiement en actions du dividende 2013.

Paris, le 27 mai 2014.

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société, réunie le 27 mai 2014, a approuvé le dividende proposé au titre de l'exercice 2013, soit 0,70 € par action, et a décidé que chaque actionnaire pourrait opter pour le paiement du dividende soit en numéraire soit en actions nouvelles de la Société.

L'option pour le paiement du dividende en actions nouvelles de la Société pourra être exercée par les actionnaires du 2 juin 2014 au 13 juin 2014 inclus, en adressant leur demande aux intermédiaires financiers habilités à payer ledit dividende ou, pour les actionnaires inscrits dans les comptes nominatifs purs tenus par la Société, à son mandataire (Société Générale, Département des Titres et Bourse – Services des Assemblées – SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS – 32, rue du Champ de Tir, CS 30812 – 44308 Nantes Cedex 3). Au-delà du 13 juin 2014, ou à défaut d'exercice de l'option, le dividende sera payé uniquement en numéraire.

Le nombre total maximum d'actions ordinaires nouvelles de la Société susceptibles d'être émises pour les besoins du paiement du dividende en actions est de 1.280.377 actions, représentant 1,29% du capital et des droits de vote de la Société au jour de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le prix d'émission des actions nouvelles de la Société qui seront remises en paiement du dividende est de 54,43 euros, égal à 90% de la moyenne des premiers cours cotés sur le marché réglementé Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le 27 mai 2014, jour de l'Assemblée Générale Mixte, diminuée du montant du dividende et arrondi au centième d'euro supérieur.

Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire recevra le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

Le dividende de l'exercice 2013, dont la date de détachement est fixée au 2 juin 2014, sera mis en paiement à compter du 24 juin 2014.

Les actions ordinaires nouvelles de la Société remises en paiement du dividende porteront jouissance à compter du 1er janvier 2014 et feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris.

Les actions nouvelles seront de même catégorie et assimilables aux actions ordinaires de la Société qui sont déjà admises aux négociations sur le marché Euronext Paris (Compartiment A – code ISIN FR0000051732) et comporteront ainsi les mêmes droits et restrictions que les actions ordinaires en circulation, tels que décrits dans les statuts de la Société et le document de référence d'Atos pour l'exercice 2013 (disponibles sur www.atos.net).

5.8 Communiqué en date du 6 juin 2014.

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat initiée par Atos.

- Offre publique d'achat en numéraire à 4,90€ par action, représentant une prime de 30% sur la moyenne du cours de l'action Bull pondérée par les volumes sur les 3 derniers mois
- L'offre est assortie d'un seuil de succès correspondant à 50% plus une action du capital de Bull
- Les deux principaux actionnaires du groupe Bull, Crescendo Industries et Pothar Investments, se sont engagés à apporter leurs titres à l'offre, soit 24,2% du capital de la société

- Le groupe Orange et la Banque Publique d'Investissement (BPI), détenant respectivement 8% et 3,26% du capital de Bull, ont également exprimé leur soutien à l'offre et annoncé leur intention d'apporter leurs titres, portant d'ores et déjà à 35,5% du capital l'apport à l'offre publique d'Atos

Paris, le 6 juin 2014.

Suite à l'annonce du projet d'acquisition de Bull en date du 26 mai 2014, Atos, société internationale de services informatiques annonce aujourd'hui le dépôt auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) d'un projet d'offre publique d'achat visant toutes les actions et instruments émis et en circulation composant le capital du Groupe Bull.

Cette offre en numéraire de 4,90€ par action valorise le capital de Bull sur une base totalement diluée à environ 620 millions d'euros. Elle représente une prime de 30 % par rapport à la moyenne du cours de l'action Bull pondérée par les volumes sur les 3 derniers mois (3,77€) et une prime de 22% par rapport au cours de clôture de 4,01€ de Bull le vendredi 23 mai 2014, dernier jour de bourse avant l'annonce. L'offre porte également sur les OCEANEs Bull en circulation au prix de 5,55€ par OCEANE.

Les Conseils d'Administration d'Atos et de Bull, tenus respectivement les 23 et 25 mai 2014, ont tous deux exprimé à l'unanimité leur soutien plein et entier à la transaction.

A la date de dépôt de la présente offre, la société Crescendo Industries et la société Pothar Investments, représentant ensemble 24.2% des actions du capital de Bull, ont conclu avec Atos des engagements d'apport à l'offre portant sur l'intégralité de leurs titres.

Le groupe Orange et la BPI ont également affirmé leur soutien à la transaction et annoncé leur intention d'apporter l'intégralité de leurs titres à l'offre, représentant un apport total de 35,5% du capital de Bull à l'offre publique d'Atos compte tenu des engagements d'apport.

L'offre est présentée par Rothschild & Cie Banque, agissant pour le compte d'Atos, qui garantit, conformément aux dispositions de l'article 231-13 du Règlement général de l'AMF, la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'initiateur.

La note d'information qui sera visée par l'AMF et les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de l'initiateur seront mises à la disposition du public sans frais sur les sites internet de l'AMF et d'Atos. Atos a également publié ce jour un communiqué reprenant les principaux termes et conditions du projet d'offre publique conformément aux dispositions de l'article 231-16 du règlement général de l'AMF.

Contexte et motifs de l'opération

L'opération s'inscrit dans la droite ligne du plan triennal « Ambition 2016 » d'Atos, présenté en décembre 2013, renforçant la position du groupe Atos en tant qu'acteur majeur du Cloud en Europe et confirmant son leadership en infogérance et en intégration de systèmes. La complémentarité des technologies doit permettre de consolider l'impact opérationnel d'Atos et sa capacité à proposer à ses clients des offres disruptives et innovantes.

La transaction permettra de développer en particulier les offres du groupe dans des domaines clés tels que le Cloud, le Big Data et la cyber sécurité et renforcera sa position non seulement en France, mais également dans des zones géographiques telles que l'Espagne, la Pologne, l'Afrique et le Brésil.

Le potentiel de synergies de coûts est estimé à 80 millions d'euros après 24 mois. Ces synergies s'appuient sur un programme d'intégration au sein du nouveau groupe parfaitement identifié et planifié, sur la base des plans de transformation déjà éprouvés par Atos dans le cadre des transactions récentes.

Modalités de l'opération

En application des dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, Rothschild & Cie Banque, agissant pour le compte d'Atos, a déposé aujourd'hui auprès de l'AMF le projet d'offre publique d'achat portant sur la totalité des actions Bull.

L'offre est conditionnée à l'obtention d'un seuil de succès de 50% plus une action du capital et des droits de vote de Bull. Elle n'est pas conditionnée à un accord des autorités compétentes en matière de concurrence.

Atos se réserve la possibilité de mettre en œuvre un retrait obligatoire portant sur les actions et sur les OCEANes à l'issue de l'Offre si les conditions sont réunies. Dans le cas contraire, Atos envisage de procéder à une fusion ou à d'autres opérations d'apport, selon des principes et des modalités encore à l'étude, dans un délai de 12 mois après sa prise de contrôle.

5.9 Communiqué en date du 11 juin 2014.

Atos annonce l'acquisition de Cambridge Technology Partners.

Zurich, le 11 juin 2014.

Le groupe informatique international Atos annonce l'acquisition de Cambridge Technology Partners (Cambridge), leader du conseil informatique en Suisse. Avec ses 300 salariés, Cambridge Technology viendra accélérer la croissance d'Atos en renforçant sa position de premier plan dans le conseil et les services informatiques, notamment en apportant son expertise en matière de marketing digital dans les secteurs des biens de consommation et de luxe, des produits pharmaceutiques et services financiers.

Présent sur le marché suisse depuis le début des années 1990, Cambridge a pris son indépendance par rapport à l'entreprise-mère Novell en 2008. Cambridge annonce un CA de CH 40 millions (EUR 35 millions*) pour l'exercice 2013. Sur un marché hautement convoité, l'entreprise bénéficie d'une excellente réputation en tant que spécialiste du Digital Marketing, d'Identity & Access Management et Digital Work Place, sans oublier les activités traditionnelles de conseil technologique et commercial. Avec son profil parfaitement lisible et son excellente réputation de prestataire de conseil au service des entreprises les plus prestigieuses au monde, Cambridge contribuera au développement d'Atos en Suisse et sur le plan international. En unissant leurs forces, Atos et Cambridge réaliseront une croissance significative, avec à la clé une identité forte, une dimension mondiale et une grande avance technologique en Suisse et au-delà.

Les trois atouts majeurs de cette acquisition :

- Atos enrichira son portefeuille de services, notamment dans le domaine du Digital Marketing.
- Grâce à l'expertise de Cambridge, Atos développera ses activités de conseil sur le plan mondial tout en renforçant sa présence en Suisse avec désormais un effectif de 800 salariés pour les deux entreprises réunies.
- Atos consolidera sa position de prestataire international capable de gérer des projets mondiaux auprès d'une clientèle d'entreprises multinationales.

Walter Kägi, CEO d'Atos en Suisse, estime : « En Suisse, la compétition reste très forte sur le marché des services informatiques. Nous devons être préparés aux défis à venir et au mouvement de consolidation en cours. Cette acquisition permettra à Atos et Cambridge de poursuivre ensemble leur success story impressionnante. Grâce à la complémentarité de leurs philosophies d'approche du marché, d'offre et de gestion clientèle, les deux partenaires dont les effectifs réunis se montent désormais à 800 personnes progresseront rapidement vers leur objectif final d'être un prestataire de premier rang sur le marché informatique en Suisse. Les clients actuels d'Atos bénéficieront, quant à eux, d'une palette d'expertises nettement élargie, encore plus conforme à leurs besoins et hautement profitable en termes de résultats. »

Vijay Srinivasan, le CEO de Cambridge Technology Partners, considère : « Si le paysage des services informatiques est actuellement en phase de consolidation, cela veut dire que d'ici un an ou deux, nous nous retrouverons avec un nombre très réduit d'acteurs puissants de taille mondiale, un certain nombre d'entreprises externalisant en Inde et une poignée de grands prestataires locaux. Dans ce climat, nombreux sont les clients qui nous demandent de maintenir une présence locale importante tout en développant notre capacité à nous engager sur de larges projets internationaux. La stratégie d'Atos consiste à renforcer ses activités en matière de conseil technologique, et Cambridge occupera une place de choix dans ce nouveau dispositif. Grâce à nos équipes performantes et une expertise de pointe, nous saurons offrir à nos clients renommés une gamme de solutions encore plus riche. »

À propos d'Atos

Atos SE (Société Européenne), acteur international des services informatiques avec un chiffre d'affaires annuel de 8,6 milliards d'euros (2013) et 76 300 collaborateurs dans 52 pays, fournit à ses clients du monde entier des services de conseil et d'intégration de systèmes, d'infogérance et des services transactionnels par l'intermédiaire de Worldline, le leader européen et un acteur mondial dans les services de paiement. Grâce à son expertise technologique et sa connaissance industrielle, Atos sert ses clients dans différents secteurs : Industrie, distribution & transports, Secteur public & santé, Services financiers et Télécoms, médias & services aux collectivités. Atos déploie les technologies qui accélèrent le développement de ses clients et les aident à réaliser leur vision de l'entreprise du futur. Atos est le partenaire informatique mondial des Jeux Olympiques et Paralympiques. Le Groupe est coté sur le marché NYSE Euronext Paris et exerce ses activités sous les noms d'Atos, Atos Consulting, Worldline et Atos Worldgrid.

Pour plus d'information : ch.atos.net.

À propos de Cambridge Technology Partners

Prestataire de conseil majeur en informatique sur le marché suisse, Cambridge Technology Partners est créateur de valeur pour ses clients grâce à une intégration sans faille de l'informatique dans les procès industriels et commerciaux sous forme de solutions sur mesure. Forts d'une expérience de 20 ans, les 300 salariés de Cambridge Technology Partners associent une expertise et un savoir-faire reconnus avec un engagement et une motivation exemplaires. Cambridge Technology sert une clientèle d'entreprises moyennes et grandes de renommée internationale depuis ses agences de Nyon, Zurich et Bâle, sans oublier l'office nearshore de Budapest capable d'intervenir à l'échelle du monde entier. Pour en savoir plus : www.ctp.com.

5.10 Communiqué en date du 20 juin 2014.

Résultat du paiement du dividende 2013 en actions.

Paris, le 20 juin 2014

L'option pour le paiement du dividende en actions s'est traduite par l'exercice de 46,7% des droits en faveur d'un paiement en actions. Ce taux de distribution du dividende en actions résultera d'une augmentation de 30,8 millions d'euros des capitaux propres d'Atos SE.

Cette opération entraîne la création de 567 574 actions nouvelles (représentant une augmentation de 0,57% du capital et des droits de vote exerçables), dont la livraison et l'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris interviendront à compter du 24 juin 2014.

Les actions ainsi émises porteront jouissance au 1er janvier 2014 et feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris. Les actions nouvelles seront de même catégorie et assimilables aux actions ordinaires de la Société qui sont déjà admises aux négociations sur le marché Euronext Paris (Compartment A – code ISIN FR0000051732).

Pour mémoire, l'Assemblée Générale Mixte d'Atos SE du 27 mai 2014 avait fixé le montant du dividende au titre de l'exercice 2013 à 0,70 euro par action et décidé que ce dividende pouvait, au choix de l'actionnaire, être perçu soit en numéraire, soit en actions. Le prix de l'action nouvelle remise en paiement du dividende a été fixé à 54,43 euros, égal à 90% de la moyenne des premiers cours cotés sur le marché réglementé Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le 27 mai 2014, jour de l'Assemblée Générale Mixte, diminuée du montant du dividende et arrondi au centième d'euro supérieur.

Le paiement du dividende ayant fait l'objet de l'option de paiement en numéraire représente un montant total de 38,3 millions d'euros. Il sera également versé à compter du 24 juin 2014.

6. COÛTS ET MODALITÉS DE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION.

6.1 Frais liés à l'Offre.

Concernant les frais liés à l'Offre, le montant global de tous les frais, coûts et dépenses externes exposés dans le cadre de l'Offre par l'Initiateur, y compris les honoraires et frais de ses conseils financiers, juridiques et comptables ainsi que les frais de publicité, en ce compris les frais relatifs au financement de l'Offre, est estimé à 5 millions d'euros (hors taxes).

6.2 Modalités de financement de l'Offre.

Concernant les modalités de financement de l'Offre, dans l'hypothèse où (i) la totalité des actions Bull pouvant être apportées à l'Offre (en ce compris, celles à émettre résultant de l'exercice des Options exerçables avant la clôture de l'Offre ou de l'Offre Réouverte, mais à l'exclusion de celles à émettre qui résulteraient de la conversion des OCEANES), et (ii) la totalité des OCEANES, seraient effectivement apportées à l'Offre, le prix d'acquisition desdits Titres seraient de l'ordre de 599 millions d'euros.

Le coût total maximum de l'Offre, en prenant pour hypothèse un taux de succès de 100% dans les conditions visées ci-dessus, est ainsi estimé à environ 604 millions d'euros. L'Offre fait l'objet d'un financement intermédiaire sur la base d'une ligne de crédit existante.

7. IMPACT DE L'OFFRE SUR LES PRINCIPAUX RESULTATS COMPTABLES D'ATOS

7.1 Montant et traitement comptable de l'écart d'acquisition

A la suite de l'acquisition par Atos des actions Bull qui seront apportées à l'Offre, la différence entre le coût d'acquisition des titres et la valeur comptable de ces titres sera comptabilisée, la différence entre le coût d'acquisition des titres et la valeur comptable de la quote-part des intérêts minoritaires acquis sera comptabilisée en diminution des capitaux propres conformément au traitement prévu par les normes IFRS.

Sur la base des capitaux propres consolidés connus au 31 décembre 2013, l'acquisition de la totalité des actions émises ou susceptibles d'être émises diminuées des actions auto-détenues au 31 mai 2014 au prix de 4,90 par action pour un montant total de 620,2 millions d'euros donnerait lieu à la constatation d'un écart d'acquisition provisoire évalué à environ 480 millions d'euros avant prise en compte des résultats et éléments relatifs à l'exercice 2014, d'une part, et des ajustements liés au regroupement d'entreprise incluant la mise à la juste valeur des actifs et passifs identifiables, d'autre part.

L'évaluation définitive de l'écart d'acquisition sera réalisée sur une période maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

7.2 Impact de l'Offre sur les principaux résultats comptables et sur les comptes consolidés d'Atos

Compte tenu de la taille respective des sociétés Atos et Bull, l'Offre aura un impact non significatif sur les principaux résultats comptables ainsi que sur les comptes consolidés d'Atos.

Les montants par action du résultat net ainsi que les capitaux propres d'Atos n'enregistreront pas de variation significative du fait de cette opération.

8. PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU PRÉSENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé auprès de l'AMF le 24 juin 2014, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'article 5 de l'instruction de l'AMF n°2006-07 dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par Atos visant les actions et les obligations à option de conversion et / ou d'échange en actions nouvelles ou existantes de la société Bull.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Le présent document sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre. »

Paris, le 24 juin 2014

Atos SE

Représentée par

Thierry Breton